

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 MAI

LE SCRUTIN DE LISTE AU SÉNAT.

Les députés se montrent très-émus du camouflet donné, à l'occasion du scrutin de liste, par la commission du Sénat à MM. Allain-Targé et Brisson.

On sait que cette commission, malgré les vives instances de ces deux ministres, a, par 8 voix contre 4, refusé d'accepter en bloc le projet de la Chambre et a sensiblement modifié certains articles. Par exemple, elle a décidé que le nombre des députés serait déterminé d'après le chiffre de la population, mais, à l'unanimité moins une voix, elle a résolu de défalquer du total de la population le chiffre des étrangers.

Elle a réservé pour une autre séance sa décision sur la base d'après laquelle serait fixé le nombre des députés. La Chambre, ou s'en souvient, a admis un député par 70 mille habitants et un député en plus par chaque fraction de 70,000, quelle qu'elle soit.

La commission sénatoriale a à décider si l'on doit prendre 70,000 comme base, ou un chiffre supérieur, 75,000 par exemple, base proposée par M. Gustave Denis. Ensuite elle aura à décider s'il convient de fixer une limite minimale à la fraction de cette base qui donnera droit à un député en plus. Quoique la commission n'ait pas encore délibéré à ce sujet, on sait, par les opinions de ses membres, qu'elle est résolue à la presque unanimité à imposer une limite minima ; il reste à savoir si cette limite sera 20, 30 ou 35,000 habitants.

Ces améliorations disent les sénateurs, ces restrictions disent les députés, n'auraient, s'il faut en croire l'opinion la plus généralement répandue, d'autre but que d'entraver le vote de la loi électorale.

On affirme que les opportunistes, revenus des illusions que leur avait inspirées leur confiance absolue dans l'habileté de M. Ferry, ne tiennent plus au scrutin de

liste. La fameuse question du programme politique, dont on a tant exalté l'importance, n'existe plus. On est déjà, parmi eux, résolu à faire les élections sans programme. Dès lors, il est facile de faire un pas en avant : de maintenir le scrutin d'arrondissement.

Quelques-uns espèrent qu'il leur fournira une planche de salut.

Nous ne savons ce qu'il adviendra de cette nouvelle intrigue ; mais il ne faudra pas s'étonner trop si demain nous assistons à un changement de front chez les meneurs de l'ex-majorité.

LE GACHIS MALGACHE.

« Voilà tout à l'heure deux cent quarante-trois ans que la première compagnie française a pris possession de l'île Madagascar au nom du roi Louis XIV, et nous sommes aujourd'hui moins avancés qu'en 1642. »

Est-elle assez instructive cette constatation faite par un journal républicain ?

Laissons de côté les vingt tentatives infructueuses de domination et de colonisation qui nous ont coûté pas mal d'hommes et d'argent.

Quels résultats avons-nous obtenu depuis quatre ans que nous promenons nos cuirassés sur les côtes de la grande île africaine ?

Nos marins occupent quelques points isolés et chaque fois qu'ils font un pas en avant rencontrent nos vieux ennemis les Hovas.

Les fièvres déciment notre faible corps d'occupation.

Les tempêtes et les cyclones détériorent nos vaisseaux.

Les millions s'épuisent en pure perte et la dernière addition qu'on présente au Parlement, douze millions, sont déjà dépensés.

Dans les plans de la politique coloniale du ministère Ferry, il avait été projeté qu'aussitôt la paix conclue avec la Chine, les troupes du corps expéditionnaire au Tonkin viendraient renforcer la poignée de

marins qui s'épuise sur les côtes de Madagascar.

Le cabinet Brisson aurait-il la velléité de donner suite à cette nouvelle aventure de la politique coloniale, faudra-t-il pour obtenir la sanction de notre domination nominative conquérir la capitale des Hovas ?

Ce sont les Anglais qui les ont armés, les missionnaires anglicans qui leur prêchent la haine de la France, et toujours « nos bons amis » qui monopolisent à leur profit le trafic commercial. La politique républicaine, fière des résultats acquis, prétend-elle imposer au pays de nouveaux sacrifices ? Mais qu'elle nous rende donc plutôt l'influence et l'autorité que nous avions sur la reine des îles, alors que la Monarchie fondait si heureusement et si intelligemment cet empire colonial perdu depuis par nos révolutions. EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

LA MISE EN ACCUSATION.

M. Delafosse a développé, devant la commission d'initiative, les arguments qu'il se réserve de produire lorsque la Chambre discutera sa demande de mise en accusation du ministère Ferry.

Ce cabinet a, dès l'origine, la responsabilité directe et exclusive de la guerre. Il a fait dégénérer une question diplomatique en conflit armé. Il a trompé le pays sur l'attitude de la Chine, en donnant des assurances pacifiques en contradiction flagrante avec les renseignements transmis par nos agents. Il l'a trompé sur le but de l'expédition, sur l'étendue des sacrifices en hommes et en argent qu'elle devait entraîner. Il l'a trompé sur l'affaire de Bac-Lé.

Le ministère Ferry a sacrifié, sans cause légitime, le sang et l'argent de la France dans une guerre reconnue par lui-même inutile, puisqu'il a négocié et consenti la paix, en 1885, à des conditions moins favorables que celles qui nous étaient offertes en 1884. Il a violé deux fois la constitution : la

première, en 1883, en faisant la guerre à l'Annam, et la seconde, en 1884, en faisant la guerre à la Chine, sans avoir obtenu l'autorisation du Parlement.

Après le départ de M. Delafosse, la commission a décidé d'examiner en détail, avant de statuer, les procès-verbaux secrets des commissions du Tonkin et d'entendre les anciens ministres, les généraux Millot et Bouët, le commandant Fournier, MM. Bourrée et Harmant.

UN BON PARENT.

Après les cousins de M. Arène, ceux de M. Martin-Feuillée. Un Martin, cousin de l'ex-Feuillée des sceaux ayant fait des affaires, non-seulement mauvaises, mais scandaleuses dans une brasserie de la rue Royale, fut bombardé par son excellent cousin conseiller à la cour d'Alexandrie avec un petit traitement de 48,000 fr.

Dans cette même ville d'Alexandrie, le jardin d'acclimatation de ces Martins, un autre cousin de M. Martin-Feuillée, M. Filastre de Longchamp, que, nous dit M. Andrieux, « une situation difficile à d'autres égards écartait aussi de notre magistrature », jouit comme juge international d'un traitement de 46,000 francs.

M. Martin-Feuillée était un détestable ministre, mais c'est un bien bon parent... quand ses générosités sont payées par les contribuables.

LE DÉFICIT.

La moins-value persistante qui se révèle à la fin de chaque mois dans le rendement des impôts préoccupe de plus en plus les membres de la gauche ; elle a été, en chiffres ronds, de deux millions et demi en avril, et elle atteint le total de 40 millions pour les quatre premiers mois de l'année courante. Il faut y joindre 45 autres millions à déduire des évaluations auxquelles s'était livré M. Tirard pour le rendement des droits sur les céréales. Le déficit, déjà considérable, s'accroît de ce fait, car il faudra tenir compte,

50 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XVIII

LA VOIX DU SANG (suite).

Quand je fus introduit dans le salon, où sur son ordre je restai seul avec elle, elle m'observa pendant quelques instants attentivement ; mais il y avait plutôt de la curiosité que de la haine dans son regard.

— Tu es le fils de la marquise de Kerhaus ? me dit-elle enfin.

— Oui, madame. Appelle-moi citoyenne et raconte-moi comment tu as été traité par la personne qui s'est occupée de ton enfance.

J'ignorais qu'elle fût la fille de M^{me} Sauvrais, je m'expliquai en toute franchise. Elle m'écouta avec la même attention qu'elle avait écouté ma mère. Elle comparait mon récit avec celui qu'elle avait déjà entendu. Parfois elle m'arrêtait et m'adressait une question, à laquelle je répondais sans détour ; je voyais qu'elle était convaincue de ma sincérité.

Parfois aussi elle laissait échapper une exclamation qui prouvait que sa haine s'était détournée vers la femme indigne dont j'avais eu tant à souffrir.

— Ainsi, dit-elle, quand j'eus fini mon récit, cette misérable t'a chassé de chez elle comme un mendiant ?

— Oui, citoyenne.

— Et depuis, elle t'a poursuivi de sa haine ?

— Oui, citoyenne ; si je vis, c'est que j'ai pu non sans peine échapper à ses poursuites.

— Tu as un titre précieux à ma protection, c'est d'avoir souffert par elle. Je veux pouvoir lui dire, si je la retrouve un jour : Je l'ai arraché à la prison pour qu'il puisse vous accuser et vous maudire, comme je vous accuse et vous maudis moi-même.

Elle alla ouvrir la porte derrière laquelle se trouvait ma mère, qui l'interrogea d'un regard anxieux et suppliant.

— Votre fils est libre, dit-elle.

Comme ma mère lui témoignait avec effusion sa reconnaissance :

— Ne me remerciez pas, dit-elle. Quand vous êtes entrée ici, j'étais décidée à repousser sans pitié vos prières. Elles auraient été impuissantes sur mon ressentiment. Le récit que je viens d'entendre et celui que j'ai recueilli de votre bouche ont triomphé. J'ai comparé votre conduite et celle de ma mère. Vous, madame la marquise, vous avez recueilli l'enfant abandonnée à laquelle vous

ne deviez rien. La femme qui m'avait rejetée de son sein a traité en ennemi l'enfant qu'elle avait volé dans un but de honteuse cupidité. Elle m'inspire une haine trop violente pour qu'il m'en reste contre d'autres.

— C'est votre mère, cependant, dit la marquise, qui s'affligeait de ce langage.

— C'est ma mère, répondit-elle d'une voix dont l'accent trahissait une colère farouche qui me fit frémir, c'est pour cela que je la maudis ! Si humble que dut être la position que me réservait ma naissance, elle eût mieux valu que celle qu'il m'a fallu subir dans une maison étrangère. Si mon cœur s'est endurci, si j'ai pris plaisir à faire le mal, si je suis l'objet de l'exécration publique, c'est elle, elle seule, que j'en accuse.

Le feu de la vengeance étincelait dans ses yeux, j'étais épouvanté de cette haine d'une fille contre sa mère, de cette haine poussée jusqu'au délire.

Elle fit prier son mari de venir s'entretenir avec elle.

— Signe la mise en liberté de ce jeune homme, dit-elle, c'est par méprise qu'on l'a arrêté.

— Y penses-tu ? Il faut qu'il comparaisse devant ses juges.

— Je l'ai interrogé, c'est folie de le croire coupable ou dangereux ; signe.

— Mais tu sais qu'on annonce l'arrivée d'un émissaire de Tallien qui doit venir réchauffer

l'ardeur révolutionnaire et stimuler les poursuites contre les suspects. Ce que tu demandes est dangereux, songes-y.

— Tu n'as pas d'ordres à recevoir d'un émissaire de Tallien, ose lui tenir tête, et toute la population de Lorient sera pour toi.

L'accusateur public n'était pas convaincu. Il savait que me mettre en liberté dans ces conditions, sans jugement, c'était s'exposer à être arrêté lui-même. Il renouvela ses objections, elle les écouta avec une impatience mal déguisée. Elle finit par triompher, comme toujours, et obtint la pièce en vertu de laquelle j'étais libre.

Lorsqu'elle nous la remit, je remarquai du trouble dans sa voix et dans ses yeux. Elle était très-agitée et je suis sûr qu'il lui eût été très-difficile d'analyser les sentiments contradictoires qui luttaient dans son âme.

XIX

LA MÈRE ET LA FILLE.

Mariette nous attendait à quelques pas de là. Elle m'avait vu conduire en prison et m'avait suivi ; elle s'était trouvée sur mon passage quand on était venu me chercher ; elle ignorait que j'eusse retrouvé ma mère et s'effrayait du sort qui m'était réservé.

A la vue de la marquise, elle ne put dissimuler son trouble et sa confusion. Celle-ci fit de son côté

pour les prévisions de recettes en 1886, de cette diminution constante et progressive dans le rendement des impôts.

On conçoit aisément que M. Sadi Carnot ne montre aucune hâte à fournir à la commission du budget les renseignements qu'on lui demande sur les voies et moyens propres à équilibrer, au moins en apparence, le budget de 1886. Le ministre des finances ne sait quel expédient proposer; il craint surtout d'être mis en face d'une proposition d'emprunt, dont il paraît ne vouloir à aucun prix.

M. le général Brière de l'Isle a adressé au ministre de la guerre une dépêche qui, sans être absolument inquiétante, est de nature à diminuer l'optimisme de certaines feuilles officieuses.

Les commissaires chinois, dit ce télégramme, sont rentrés à Hanoi. L'évacuation marche lentement à cause de la quantité de matériel et du manque de jonques. Le vice-roi du Yunnan assure que Li-Vinh-Phuoc obéira. M. Rocher est resté à Thuan-Quan pour surveiller les détails de l'évacuation. Le général de Négrier a quitté Hanoi pour reprendre le commandement de la deuxième division. Tout en constatant la lenteur de l'évacuation du Tonkin par les troupes chinoises, M. le général Brière de l'Isle croit devoir invoquer l'opinion du vice-roi du Yunnan pour espérer que Li-Vinh-Phuoc exécutera la convention. Il est donc avéré que le chef des Pavillons-Noirs manifeste de vives répugnances à favoriser l'évacuation. Reste à savoir si ces répugnances ne sont pas secrètement inspirées ou entretenues par la cour de Pékin.

Le National dit tenir de source certaine que le citoyen Thomson, gouverneur de la Cochinchine, appelé à Paris pour fournir des explications sur son étonnante gestion, ne retournera pas en Cochinchine.

LA PAIX AVEC LA CHINE.

On télégraphie de Tientsin, le 10 mai (source anglaise):

« Les cabinets de Paris et de Pékin échangent leurs vues sur les divers articles de la convention Fournier. Une solution pacifique est certaine.

» M. Patenôtre a présenté ses lettres de créance. »

COCHINCHINE ET CAMBODGE.

Les frontières de la Cochinchine et du Cambodge continuent à être le théâtre de troubles sérieux. Trois transports vont partir ces jours-ci à destination de la Cochinchine et du Tonkin.

Le général Brière de l'Isle a fait savoir au gouvernement qu'il avait acquis les preuves écrites que la cour de Hué n'avait pas cessé de conspirer contre nous. Le roi Norodom lui-même a pris part au complot. En présence de ces faits, le gouvernement est résolu à ôter la couronne à ce monarque, en

un mouvement en arrière en apercevant celle qui lui avait enlevé son fils. Mais elle m'avait promis de pardonner, elle tint parole, elle oublia le crime, ne songeant qu'aux efforts de la pauvre femme pour le réparer.

Mariette apprit avec bonheur le résultat de notre entrevue avec la citoyenne Pascoud.

— Il n'y a rien à craindre de ce côté, dit-elle, je suis convaincue qu'elle tiendra fidèlement sa parole. Mais tout péril n'est pas passé; de mauvais bruits circulent dans la ville. Je viens d'apercevoir le mari de ma mère; cet homme est capable de tout quand son intérêt est en jeu. Hâtons-nous de gagner un endroit où vous puissiez attendre le moment de quitter Lorient.

Elle s'était assurée d'une retraite où nous pouvions nous croire en sûreté. La maison qui nous donnait asile était occupée par des personnes à l'abri de tout soupçon. Elle présentait l'avantage d'avoir deux issues, dont l'une aurait pu servir à notre évasion dans le cas où l'autre aurait été enlevée.

C'était encore une prison, mais elle me paraissait douce, puisque je la partageais avec ma mère. Nous avions tant de choses à nous dire que les heures passaient avec une incroyable rapidité. Dans ces longs tête-à-tête, elle retrouvait sa jeunesse, ses yeux s'animaient, le sang circulait

même temps qu'à punir sévèrement les grands mandarins-régents de Hué, Nguyen, Van-Truong et Toyet. On a envoyé au général Brière de l'Isle l'ordre de les faire arrêter immédiatement.

ÉTRANGER

ITALIE. — Encore une saisie du Journal de Rome!

Vendredi matin, dès cinq heures, des officiers de police gardaient l'entrée des bureaux du Journal de Rome.

A l'ouverture, ils ont saisi le dernier numéro, disant que l'unité italienne s'est fondée sur la spoliation des Etats de l'Eglise.

Notre vaillant confrère a été saisi pour avoir dit que l'unité italienne s'était fondée sur la spoliation des Etats de l'Eglise. Mais c'est là un fait historique, qu'on peut essayer d'expliquer, mais non de contester. Et l'on ne peut même pas l'écrire!

Telle est la liberté dont jouit la presse catholique!

ESPAGNE. — Les élections, pour les conseils municipaux, viennent d'avoir lieu en Espagne.

A Madrid, les divers ennemis de la royauté et du gouvernement se sont coalisés et ont réussi à obtenir un succès relatif. 19 de leurs candidats l'ont emporté et seulement 6 ministériels; mais, dans le reste de l'Espagne, c'est-à-dire dans l'immense majorité du pays, les scrutins ont donné un résultat tout différent. Ce sont les partisans du gouvernement qui ont passé dans la très-grande partie des districts ruraux.

REVUE FINANCIÈRE.

La hausse a été menée très-vigoureusement depuis le commencement du mois. L'apaisement des inquiétudes politiques a donné, une fois de plus, raison aux achats de l'épargne. Il reste encore beaucoup à faire. D'excellentes valeurs n'ont pas regagné tout ce qu'elles avaient perdu. C'est sur elles que doit se porter l'attention des capitalistes.

Les rentes françaises sont à des cours très-honorables. Elles peuvent certainement encore monter, mais puisque leur hausse rejaillit toujours sur les valeurs, c'est plutôt vers ces dernières qu'il convient de se porter.

Le 3 0/0 était vendredi à 79.55, l'amortissable à 81.25, le 4 1/2 à 108.45.

L'action du Crédit Foncier était très-ferme à 1.335. Il y a de nombreuses et importantes demandes d'escompte qui s'unissent aux achats du comptant pour raréfier le titre.

Dans sa séance hebdomadaire de mercredi dernier le conseil d'administration a autorisé pour 3,750,000 fr. de prêts nouveaux.

Les obligations du Crédit Foncier sont les titres favoris de l'épargne. Les Foncières nouvelles 1885 sont surtout l'objet de ses demandes et cela se comprend, car pour un déboursé de 41.50 à 42 fr. on s'assure le droit de participer au tirage du 5 juillet qui comporte un lot de 100,000 fr. et plusieurs autres lots importants. Les versements sont échelonnés de six mois en six mois sur plus de cinq ans et rapportent jusqu'à complète libération 3 0/0 d'intérêt c'est-à-dire autant que les dépôts faits à la caisse d'épargne.

La Société Générale est très-ferme. La situation

plus abondant sous la peau. Nous nous plaignions à nous faire causer, à provoquer nos confidences. Elle s'extasiait avec une admiration naïve sur les actes les plus insignifiants de ma vie, tremblait aux souvenirs de mes périls passés et me serrait avec effusion dans ses bras, comme si je venais à peine d'y échapper. Et moi je trouvais une indicible douceur à entendre sa voix, à lire dans ses yeux comme dans un livre ouvert. Je me sentais fier d'être son fils en découvrant les trésors de bonté et d'intelligence qu'elle me laissait voir sans s'en douter.

Mariette allait aux renseignements et revenait nous apporter des nouvelles. Elles n'étaient pas rassurantes. Rien ne semblait changé dans la ville, si ce n'est que des forcenés parcouraient les rues en chantant des chansons, en poussant des cris destinés à effrayer les royalistes et les suspects. Mais dans les campagnes voisines on faisait de continuelles battues pour s'emparer des fugitifs de Quiberon; des ordres très-sévères étaient arrivés, disait-on, de Paris, et l'on annonçait l'arrivée prochaine d'agents qui devaient renouveler au petit pied le rôle des terribles proconsuls de 1793 et 1794.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

de ce grand établissement de crédit est excellent.

Le Rio-Tinto qui avait été fort éprouvé vient de se relever d'une façon magistrale par suite de la hausse du cuivre. Avec sa puissance énorme d'extraction la Compagnie de Rio-Tinto est absolument maîtresse du marché.

Les titres de l'Est-Algérien sont très-demandés. L'obligation est bonne à prendre aux cours actuels elle donne un revenu égal à celui des obligations des grandes Compagnies pour un prix bien plus abordable.

La Banque d'Escompte de Paris a regagné une partie du terrain perdu dans ces derniers temps. Les cours de ses actions progressent avec ceux des valeurs italiennes auxquelles elle a prêté son patronage. La hausse des valeurs italiennes est absolument logique de même que leur dépréciation était déraisonnable. On verra donc bientôt les anciens cours reparaître pour la Banque d'Escompte.

La rente italienne 5 0/0, si injustement avilie par la dernière réaction, s'est vigoureusement relevée. Il n'y a pour ce fonds d'Etat que des motifs de hausse. Le comptant qui se rend compte de l'avenir réservé à la rente italienne, achète assidûment. Il sait qu'un jour où l'autre le cours de 100 fr. sera inscrit à la cote.

Les Méridionaux Italiens ont un motif de hausse dont la Bourse devra tenir compte. La nouvelle loi entraîne, en dehors des avantages futurs de l'exploitation l'émission de 60,000 actions nouvelles le droit de préférence accordé aux actionnaires de souscrire au pair, une action nouvelle pour cinq anciennes, équivaut à une prime de 36 fr. pour chacune de ces actions. Les propriétaires auront en outre à toucher au mois de juillet comme solde d'intérêt et comme dividende une somme de 22.50. C'est donc en tout 58.50 par titre que leur assure la possession de 5 actions au moins.

Le Crédit Lyonnais ne se relève pas. Il est absolument délaissé. Cela se comprend: le mode d'écritures adopté par l'administration ne permet pas aux actionnaires de se reconnaître dans les bilans publics chaque mois. Il est impossible de savoir s'il y a bénéfice ou perte. Tout est noyé dans un compte de divers, auquel on ne peut rien comprendre.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer ont peu varié: l'Est à 780, le Midi à 1,170, le Nord à 1,630, l'Orléans à 1,325, l'Ouest à 842.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OVEST.

Les Angevins à Paris

DINER DU « VIN D'ANJOU »

Les Normands avaient la société de « la Pomme », les Auvergnats celle de « la Soupe aux choux », les Provençaux ont rendu célèbres leurs réunions de « la Cigale » et du « Roi René »; notre département, qui s'était laissé distancer, vient de fonder enfin le dîner du « Vin d'Anjou ».

Depuis longtemps l'idée était dans l'air; on l'approuvait, on la discutait, on la critiquait; mais l'Angevin est un peu rêveur, la théorie lui plaît, l'action lui répugne. Il a fallu toute l'activité intelligente de M. le docteur Gauchas pour arriver à la réalisation d'un projet dont tous approuvaient le principe. Lundi donc, un brillant dîner réunissait chez Bréant, le grand restaurateur du boulevard, une quarantaine de compatriotes exilés qui, sous la brume fumeuse de Paris, ont conservé l'amour du ciel bleu, et comparent parfois, non sans regret, l'horizon rigide des maisons à cinq étages, aux lignes molles des collines de la Loire.

Et, du coup, le dîner du Vin d'Anjou a pris une bonne place entre ses aînés: Chevrel, notre éminent compatriote, avait fait franchir à ses 99 ans la grande lieue qui sépare le Muséum de l'escalier de Bréant, et, toujours vert, toujours affable, est venu s'asseoir au milieu de nous, sur le fauteuil d'honneur.

Repas charmant, plein de cette gaieté douce et de cette urbanité sans prétention qui sont les traits caractéristiques de notre race angevine; on s'est reconnu et connu, on a évoqué les vieux souvenirs, parlé de ceux qui sont restés là-bas, et on a bu enfin à la santé de l'Anjou quelques verres d'un excellent vin de Saumur que notre aimable compatriote, M. Ackerman, avait bien voulu offrir à la Société comme don de joyeux avènement.

Au dessert, M. Lelong, notre président élu, a prononcé le discours d'usage, vrai bijou d'émotion et de délicatesse.

Le vénérable Chevrel a répondu d'une façon toute cordiale en rappelant ses premières années passées dans notre pays; puis, s'élevant dans les hautes régions de la philosophie qui lui sont familières, il nous a en quelques mots éloquentes montré quel devait être le but de notre réunion. D'unanimes applaudissements ont accueilli sa généreuse improvisation.

Dans un salon voisin, où le café était servi, la causerie s'est prolongée; on se

pressait autour du président d'honneur qui, avec sa touchante simplicité, réveillait en nous ce vieux souvenir de la terre angevine.

On s'est enfin séparé en se donnant rendez-vous pour le dîner prochain, qui aura lieu au mois de juin, et chacun a emporté de cette soirée une impression absolument favorable au succès définitif du « Vin d'Anjou ».

(Patriote.)

UN ANGEVIN DE PARIS.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur fera entendre dans le Square dimanche prochain 17 mai, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme.

1. Etampes, pas redoublé.
2. L'Ombre, fantaisie.
3. Le Prince Oscar, grande valse.
4. Le grand air du Chalet, solo de trombone.
5. Le Réveil, allégo.

Le Chef de musique, V. MATTEL.

Nous publierons demain un compte rendu de la séance du Conseil municipal de samedi dernier.

C'est par erreur que, dans le programme du festival de jeudi prochain à Angers, plusieurs journaux ont figuré l'Harmonie Saumuroise. Parmi les musiques de notre ville, celle de l'école mutuelle seule (66 exécutants) prendra part à ce festival, ainsi que les musiques de Doué, les Rosiers, Longué, Parthenay, Thouarcé, etc., etc.

LA SOIXANTAINE DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Il y a eu soixante ans la semaine dernière (vendredi 8 mai) que parut le premier journal imprimé à Saumur. Il était édité par M. Adolphe Degouy, prédécesseur de notre son Paul Godet, et avait pour titre: *Affiches de Saumur*. Cette même feuille, après quelques transformations et avoir deux ou trois fois changé de nom, est devenue, le 5 octobre 1842, l'*Echo Saumurois*. De sorte que notre journal est réellement dans sa soixantième année, bien qu'il n'indique, dans son titre actuel, que quarante-trois ans d'existence.

A ce sujet, disons que le premier journal en Anjou parut le 3 juillet 1773 et était intitulé: *Affiches d'Angers*. Au bout d'une quarantaine d'années, le 1^{er} janvier 1812, prit le titre de *Journal politique et littéraire du département de Maine-et-Loire*, et plus tard, enfin celui de *Journal de Maine-et-Loire*. Dans moins de deux mois, notre confrère aura donc accompli sa 44^{ème} année.

COMMUNE DES ROSIERS

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 25 mai 1885, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Une subvention de 400 fr. est accordée par l'Etat, et une subvention de 300 fr. par le département.

Une Exposition de produits rattachés aura lieu le même jour à la Mairie de ladite commune des Rosiers. Les primes et récompenses seront distribuées aux exposants des plus beaux produits. Les produits devront être rendus la veille du soir.

Il y aura, sur le Mail: danses publiques et mât de cocagne; — de 2 à 4 heures, concert; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier d'Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

MONTREUIL-BELLAY.

Dimanche dernier, au moment où un public nombreux circulait dans les jardins du château de la Salle, une jeune fille de 7 à 8 ans est tombée dans un bassin profond.

Aucune des personnes présentes n'aurait pu y voir nager.

A leurs cris accourut un nommé Letheuille, cultivateur, qui, se précipitant

MAGASINS DE LA GLANEUSE

SAUMUR, 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR

Magasins les mieux assortis et connus pour vendre **TOUT BON MARCHÉ**

JEUDI 7 MAI et JOURS suivants

Grande mise en vente de toutes les Nouveautés de la Saison en Modes, Soieries, Dentelles, Ganterie, Corsets, Jupons-Tournures, Jerseys-Parisiens, Modèles exclusifs tout faits et sur mesures.

ARTICLES SPÉCIAUX pour 1^{re} COMMUNION

ET POUR MARIAGES

ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES de Fournitures pour Couturières et Modistes

Parmi les affaires exceptionnellement avantageuses que nous avons traitées à notre second voyage à Paris et en Fabrique, et dont nous voulons faire profiter les Dames, nous citerons :

Des Velours-Gaze pour Mantelets, articles du jour, à	8 75	Des Parapluies en soie lisse ou croisée, manches très-élégants, à 5 95 et.	4 95
Des Gants Cuir-Chevreau, 3 boutons, broderie Derby, pour Dames, article vendu partout 3,90, à.	2 90	Des En-Cas pour Dames, en soie unie, croisée et glacée, à 6 45, 4 95 et.	3 50
Des Bas de fil, pour Dames, toutes nuances nouvelles, belle qualité, à.	1 65	Des Ombrelles pour fillettes, à 2 45, 1 95 et.	0 95
Des Corsets mastic garantis baleine, évetillés et festonnés couleurs, fabriqués spécialement pour les Magasins de la Glaneuse, valeur réelle 10 fr., à.	6 95	Des Ombrelles pour Dames, imprimées ou recouvertes de dentelle, à 5 45 et.	3 75

PARAPLUIES, OMBRELLES, EN-CAS RICHES

OCCASION UNIQUE et SANS PRÉCÉDENT

2.000 Eponges de Venise, pour toilette, valeur réelle 1 fr. 90, à.	0 95
500 douzaines Savons à la Rose, parfums fins, la boîte de 3.	1 45
500 douzaines Savons Mignon, parfums surfins, la boîte de 3.	1 75
500 douzaines Savons au Lion, parfums extra-fins, la boîte de 3.	2 45

Toutes nos Marchandises, quoique vendues **TRÈS-BON MARCHÉ**, sont de **PREMIÈRES MARQUES** et de Fabrication Française. **MAGASINS DE LA GLANEUSE.**

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots et au gré des amateurs
Les dimanches 17 et 31 mai, à midi,

A Villebernier, au domicile de M. Chalot,

DEUX MAISONS

A Villebernier,

ET

SEPT HECTARES de TERRE et PRÉS

Sur les communes de Villebernier et Saint-Lambert;

Dépendant de la succession de la veuve Harrault-Edelin.

Jouissance, 1^{er} novembre 1885.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser :

A MM. JOUSSRLIN, expert à Vivy, ANIS, commis-greffier, et BRAC, notaire, qui seront à Villebernier les dimanches 17 et 31 mai. (419)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

APPARTEMENTS

Rue Saint-Jean, 6.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n^{os} 39 et 41.
S'adresser à M. GOUBY, place Saint-Pierre. (405)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf
Avec beau Jardin, cour et écurie
Située rue des Boires, n^o 25.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

ATELIER DE FORGE

ET D'OUTILLAGE

DE M. CHARLES AUGER,

Rue du Petit-Mail, Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve AUGER.

A VENDRE

Avec garantie,

Forte JUMENT de coupé, 6 ans, baie Normande, 1 mètre 64.

S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40. (420)

A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

CIDRES DE BRETAGNE

Par barrique et petit fût

GIBARD - EMERY

TONNELIER

Rue de la Croix-Verte, 29.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAU, place du Roi-René. (831)

ON DEMANDE un ménage capable, pour une propriété vignoble. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupe Irlandais, alezan, 7 ans, 1^{er} 59, très sage, se monte bien, vendu avec garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 100 Européens a donné 184 guérisons.

Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMA

Psoriasis, Acné, etc.

des PLAIES de

ULCÈRES VARIEUX

considérés comme incurables

par les Principes de la Médecine

Le traitement est simple, nullement douloureux, et ne nécessite aucun régime.

et, dès le deuxième jour, il y a une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEBLANC, Médecin Spécialiste, 11, rue St-Louis, à Paris.

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit
de 1^{re} Qualité
CHOCOLAT MASSON
Avis
Demander toujours les
tablettes de 12 tasses par 500 Grammes
toute autre division ne donnant pas la quantité
suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.